

La question de la Constitution dans les programmes de sciences économiques et sociales

Christophe LAVIALLE, IGESR, pour le groupe Sciences économiques et sociales

L'enseignement des sciences économiques et sociales au lycée vise à :

- faire acquérir aux élèves la maîtrise des notions et raisonnements essentiels en science économique, sociologie et science politique ;
- contribuer ainsi, aux côtés d'autres enseignements, à la formation civique des élèves par une meilleure compréhension des grands enjeux économiques, sociaux et politiques du monde contemporain.

La question du rôle et des modalités de fonctionnement d'une constitution est donc logiquement pleinement intégrée à son champ disciplinaire.

La question constitutionnelle est évidemment traitée prioritairement dans les chapitres de science politique. C'est explicitement le cas dès **la classe de seconde**. Le chapitre de science politique de l'enseignement commun de sciences économiques et sociales est en effet consacré, précisément, à l'organisation de la vie politique. Il se donne comme objectifs d'apprentissage :

- de connaître les principales spécificités du pouvoir politique ;
- de connaître les principales institutions politiques (rôle et composition) de la cinquième République et le principe de la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire) ;
- de comprendre comment les modes de scrutin (proportionnel, majoritaire) déterminent la représentation politique et structurent la vie politique ;
- de comprendre que la vie politique repose sur la contribution de différents acteurs (partis politiques, société civile organisée, médias).

Par la suite, après avoir ainsi présenté les « règles du jeu » politique, son organisation, les chapitres de science politique du programme de l'enseignement de spécialité « sciences économiques et sociales » en cycle terminal s'intéressent à la manière dont ce jeu est ensuite effectivement joué. En première, un premier chapitre est consacré à la compréhension de ce qu'est l'opinion publique, la manière dont elle se constitue et sa façon d'influencer l'exercice de la démocratie et de la vie politique. Le second chapitre est consacré à l'analyse du vote et à ses déterminants, individuels et collectifs. En terminale, il s'agit d'analyser les formes d'engagement politique et de leur renouvellement. Enfin, un chapitre de regards croisés (quelle action publique pour l'environnement ?) aborde le thème de la construction d'un problème public : comment une question (ici celle de l'environnement) est-elle construite, et par qui ; comment devient-elle un « problème public » et est finalement mise à l'agenda politique.

Enfin, au-delà et en plus des chapitres spécifiques de science politique, de l'analyse du jeu politique, de ses règles (dont la règle constitutionnelle), de ses acteurs, et de son fonctionnement, un certain nombre de questions d'ordre économique et/ou sociologique, peuvent amener à rencontrer la question constitutionnelle, notamment au travers du rôle joué par les questions prioritaires de constitutionnalité (QPC). Les élèves ayant ainsi la possibilité de comprendre comment la Constitution et la QPC encadrent et cadrent de façon très concrètes les actions publiques, qu'elles soient d'ordre économique, écologique, sociale ou sociétale :

-C'est le cas, par exemple, de la question des discriminations, et des possibilités constitutionnelles que les pouvoirs publics ont d'y remédier qui peuvent être abordés à l'occasion du chapitre de terminale sur « quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ? », dont un des objectifs d'apprentissage a trait, précisément, à l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale et aux contraintes que cette action rencontre.

-C'est aussi le cas de la question environnementale, la charte de l'environnement faisant désormais partie du bloc de constitutionnalité, et le recours aux QPC étant un des vecteurs possibles de la construction et de l'identification de la question environnementale comme problème public.

-Enfin, les questions relatives à l'application de la politique de la concurrence, et plus généralement à la mise en œuvre des politiques économiques dans le cadre européen (chapitre de terminale), parce qu'elles posent aussi la question de l'articulation de la constitution au Droit Européen, de la transcription des directives européennes, ou de la mise en œuvre des Traités, sont aussi une occasion d'aborder le sujet.